

**Discours de Monsieur Le Secrétaire General du  
Ministère de l'Environnement et des Forêts à la 18<sup>ème</sup>  
Conférence des Parties de la Convention Cadre des  
Nations-Unies sur le Changement Climatique à Doha  
(Qatar) du 26 Novembre au 07 Décembre 2012**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et  
Messieurs,

Nous nous joignons tout d'abord aux précédents orateurs pour adresser nos félicitations au pays hôte, le Qatar, de la haute compétence méritante et des efforts louables qu'il a volontairement octroyé dans l'organisation et la conduite de cette 18<sup>ème</sup> Conférence des Parties sur le Changement Climatique. Nous tenons également à adresser nos vifs remerciements aux dirigeants et peuple du Qatar pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.

Nous adressons aussi mes salutations fraternelles à toutes les délégations ici présentes à Doha pour marquer l'importance de la lutte que devrions mener ensemble contre le Changement Climatique.

Cette 18<sup>ème</sup> Conférence des Parties se situe à la croisée du chemin des négociations internationales sur le changement climatique, dans la mesure où c'est la dernière Conférence des Parties avant la fin de la première période d'engagement du protocole de Kyoto.

Mesdames et Messieurs,

Madagascar, appelé aussi l'île continent de l'Océan Indien avec ses plus de 5000 Km linéaire de zone côtière,

figure parmi les 17 pays dits de méga biodiversité avec un taux d'endémicité très élevé avoisinant les 90%. Néanmoins, ces ressources naturelles menacées par une déforestation avancée et une forte dégradation des forêts naturelles causées essentiellement par l'utilisation du bois comme principale source d'énergie, sans vouloir parler des exploitations abusives de nos bois précieux, subissent fortement les impacts du changement climatique.

Ainsi, pour pouvoir préserver nos ressources naturelles et particulièrement pour parvenir à la conservation de la biodiversité, nous sommes parvenus avec l'appui des partenaires techniques et financiers à tripler la superficie de nos aires protégées pour atteindre les six millions d'hectares soit plus de 10% du territoire national.

De par sa situation socio-économique et surtout comme tout pays insulaire, Madagascar est classé parmi les pays vulnérables aux effets du changement climatique. Conscient de ce contexte hautement problématique, nous avons fait de la lutte contre ce fléau une de nos priorités nationales. L'année dernière, notre Gouvernement a adopté la politique nationale de lutte contre le changement climatique en tant que cadre global de référence pour toutes les actions entrant dans le cadre du développement durable et un plan d'action national pour mettre en œuvre cette politique est actuellement en cours de préparation.

En tant que pays vulnérable, la question d'adaptation nous intéresse au plus haut point. Les études menées dans le pays ont confirmé la vulnérabilité du pays notamment dans cinq secteurs à savoir l'agriculture, la biodiversité, la santé humaine, les ressources en eau et les zones côtières.

Cependant, il faut mentionner que seulement deux projets relatifs à deux secteurs, dont la riziculture et la gestion des zones côtières, ont pu bénéficier des appuis des mécanismes financiers établis sur le plan international, notamment le fonds d'adaptation et le fonds pour les PMA.

Par ailleurs, notre pays entreprend actuellement des actions entrant dans le cadre de l'atténuation liée aussi bien au développement qu'au mécanisme de marché de carbone tel que le Mécanisme de Développement Propre et le Mécanisme de Compensation Volontaire. Mais faute de moyens, les potentialités du pays en matière d'atténuation ne sont que faiblement exploitées.

Il est donc indispensable pour un pays comme Madagascar de disposer de tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse s'adapter aux effets néfastes du changement climatique et contribuer pleinement aux efforts mondiaux de lutte contre le réchauffement de la planète.

Dans cette foulée, la délégation de Madagascar estime qu'une coopération renforcée dans le domaine des appuis financiers, du transfert de technologie et du renforcement des capacités s'avère prioritaire.

A cet effet, Madagascar souhaite l'opérationnalisation effective du fonds vert ainsi que la mise en place des dispositifs institutionnels y afférents. Dans ce sens, nous exhortons nos partenaires des pays développés à apporter leur contribution pour alimenter ce fonds.

En ce qui concerne le Protocole de Kyoto qui est le seul cadre juridiquement contraignant dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Madagascar exhorte les parties à faire preuve de flexibilité pour arriver à un consensus

afin de pouvoir aller de l'avant dans la mise en vigueur le plus tôt possible dudit protocole.

Nous lançons ainsi un appel aux pays concernés par l'Annexe I d'agir ensemble dans le cadre de la deuxième période d'engagement et d'augmenter leur niveau d'ambition en matière d'atténuation

Mesdames et Messieurs,

Face au changement climatique, la communauté internationale doit s'engager de manière unie et collective afin de sauvegarder la survie de tous les pays et de tous les peuples. Madagascar réitère son attachement aux principes de « responsabilité commune mais différenciée » et de « capacités distinctes ».

Nous tenons à insister sur le caractère urgent des engagements et des actions face à la gravité et de la situation sur la survie des communautés surtout pour les pays dits vulnérables comme Madagascar.

Ensemble, dans une approche de dialogue, de conciliation et de collaboration effective, il est possible d'aller de l'avant dans cette lutte commune et ce pour le bien de l'humanité et surtout pour le développement durable de chaque pays.

Excellences, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de votre très aimable attention.